

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 24  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
Délibération : 26

**Date de la convocation :**

19/11/2025

**Date d'affichage :**

19/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

**Séance du 3 décembre 2025**

**L'an deux mille vingt cinq, le trois décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.**

**Secrétaire : Hugues LAVOGIEZ**

**Présents : Laurent DENIS - Barbara BODART- Didier VANDAELE - Sandrine LORIO - Hugues LAVOGIEZ - Sophie WAROT - Anthony BARBIER - Marjory DELAVAL - Douglas VERSCHEURE - Sandrine DEMAUDE - Antoine TUSO - Monique VALENTIN - Jérôme LEBOUCHER - Nathalie MAEGHT - Patrick POTEL - Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Estelle FOSSETTE - Laurent BRICHE - Annick CROQUELOIS - Ludovic COCQUEMPOT - Jean-Bernard BONDUELLE - Alain MASSON - Estelle LECOFFRE**

**Absents : Gabin LORGNIER (pouvoir à Sophie WAROT) – Edith MERLIER (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Anne GOMBERT**

2025/40

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION DES RAPPORTS DES SERVICES  
DELEGUES DE LA CAPSO**

Conformément à l'article L 1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle que les rapports annuels suivants doivent être présentés au conseil municipal lorsqu'il y a délégation de service public à un établissement public de coopération intercommunale, avant le 31 décembre 2025.

Les rapports sont mis à disposition uniquement au siège de la CAPSO.

Pour toute demande de consultation reçue en mairie, la CAPSO transmettra les documents par voie électronique pour transmission aux demandeurs.

Conformément aux articles D224-5 du CGCT, Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée les différents rapports et le tableau récapitulatif par commune qui sont en ligne, compte tenu de l'épaisseur des mémoires :

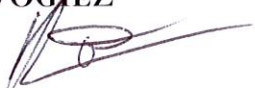
- Eau potable
- Assainissement collectif et non collectif
- Déchets ménagers

Le conseil municipal prend acte de ces différents rapports approuvés par le conseil communautaire de la CAPSO. Ils seront mis à la disposition du public qui en sera averti par voie d'affichage.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Hugues LAVOGIEZ



Le Maire,

Laurent DENIS

